
Devenir Cadet de la République

(Option police nationale).

Conditions :

Les formalités sont les suivantes :

- ✚ Être de nationalité française.
- ✚ Être âgé de plus de 18 ans et de moins de 26 ans à la date de la signature du contrat.
- ✚ Être de bonne moralité, le bulletin n° 2 du casier judiciaire ne devant comporter aucune mention incompatible avec l'exercice des fonctions envisagées

Aptitude physique :

Les candidats doivent remplir les conditions d'aptitude physique requises :

- ✓ Être de constitution particulièrement robuste.
- ✓ Être exempt de toute mutilation ou déformation et apte à un service actif, de jour comme de nuit, pouvant notamment comporter une exposition aux intempéries et des déplacements de durée prolongée hors résidence.
- ✓ Avoir une acuité visuelle, après correction, au moins égale à 15 dixièmes pour les deux yeux, avec un minimum de 5 dixièmes pour un œil, chaque verre correcteur ou lentille ayant un maximum de trois dioptries pour atteindre le minimum exigé.
- ✓ Mesurer au moins 1,60 m.
- ✓ Avoir un indice de masse corporelle compatible avec les missions opérationnelles.
- Chaque candidat est soumis à un examen médical auprès d'un médecin agréé par la police nationale. Cet examen comporte obligatoirement un dépistage de l'usage des produits illicites.

Diplômes :

- ❖ Aucun diplôme n'est exigé.

Journée d'appel de préparation à la défense

Les candidats nés après le 31/12/1979 doivent être recensés et avoir accompli la journée d'appel de préparation à la défense.